

**Pièces à fournir pour les demandeurs de
Carte Nationale d'Identité**

En cas de 1^{ère} demande

Pour les mineurs : en cas de divorce, produire le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale,

Ampliation du décret de naturalisation ou déclaration enregistrée par le Maire

× 2 photographies ressemblantes, identiques, récentes, sans retouche (3,5 x 4,5 cm), de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni

× une copie intégrale d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois)

× la photocopie d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (EDF, Eau, téléphone...)

si le nom du demandeur n'est pas sur la facture

- attestation sur l'honneur du logeur

En cas de renouvellement

Pour les mineurs : idem qu'auparavant

× 2 photographies ressemblantes (voir ci-dessus)

× une copie intégrale d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois) **ou** la photocopie du livret de famille (si votre Carte Nationale d'Identité est périmée depuis moins de 2 ans)

× la photocopie d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (EDF, Eau, téléphone...)

si le nom du demandeur n'est pas sur la facture

- attestation sur l'honneur du logeur

× l'ancienne Carte Nationale d'Identité

En cas de perte ou de vol

× 2 photographies ressemblantes (voir ci-dessus)

× une copie intégrale d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois)

× la photocopie d'un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (EDF, Eau, téléphone...)

si le nom du demandeur n'est pas sur la facture

- attestation sur l'honneur du logeur

× un timbre fiscal à 25€

× la déclaration de perte à établir en Mairie

ou la déclaration de vol à établir en Gendarmerie

Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier